

Les étapes de votre inscription/réinscription à UBFC

Etape	Quoi ?	Où ?	Documents ressources	Coordonnées des personnes ressources
1. Acquiescement de la CVEC	Tous les étudiants (sauf cotutelles avec paiement des droits d'inscription à l'étranger) doivent s'acquiescer d'une contribution de 95 €, « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé ».	Vous devez vous connecter sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/ , rubrique Contribution Vie étudiante et de Campus Règlement en ligne par CB ou en espèces dans un bureau de Poste.	- Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants du 9 mars 2018 - Site du CROUS : https://cvec.etudiant.gouv.fr/	Secrétariat de votre école doctorale. Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/
2. Inscription pédagogique	1 ^{ère} étape de votre inscription à UBFC, entre le 1 ^{er} septembre et le 11 novembre 2022	Sur ADUM : www.adum.fr/UBFC	- Procédure d'inscription - Tutoriel d'inscription sur ADUM Disponibles sur le site internet du Collège doctoral (https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/) et dans votre espace personnel ADUM.	Votre directeur(trice) de thèse Secrétariat de votre école doctorale. Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/
3. Si vous bénéficiez d'un contrat doctoral : dépôt de votre dossier RH (pour une inscription en 1^{ère} année uniquement)	Pour que votre contrat de travail soit établi, vous devez fournir des pièces supplémentaires.	Selon l'établissement qui vous emploie, le dossier est différent.	Site du Collège doctoral : https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/	Secrétariat de votre école doctorale. Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/ Service RH de votre établissement employeur.
4. Inscription administrative (cette étape est réalisée par les services de l'établissement)	2 ^{ème} étape de votre inscription à UBFC. Paiement des droits d'inscription	En ligne, par virement bancaire ou par chèque.	Procédure d'inscription, disponible sur le site internet du Collège doctoral (https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/) et dans votre espace personnel ADUM.	Secrétariat de votre école doctorale et Bureau administratif de votre site. Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/
5. Obtention du certificat de scolarité et du Pass UBFC (le Pass est délivré une seule fois lors de la 1^{ère} inscription)	Remise de votre certificat de scolarité et de votre carte multiservices, le Pass UBFC.	Certificat de scolarité : dans votre espace personnel ADUM Pass UBFC : A Dijon : auprès du Bureau des Etudes doctorales A Besançon : auprès du secrétariat de votre école doctorale A Belfort/Montbéliard/Sévenans : auprès du Bureau administratif	Procédure d'inscription, disponible sur le site internet du Collège doctoral (https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/) et dans votre espace personnel ADUM.	Pour trouver les coordonnées de votre interlocuteur(trice) : https://collegedoctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/
6. Signature de votre contrat doctoral (le cas échéant)	Une fois votre inscription réalisée, vous êtes contacté(e) pour signer votre contrat doctoral.	Auprès du service RH de l'établissement qui vous emploie.	Site du Collège doctoral : https://collegedoctoral.ubfc.fr/inscription-2/	A l'uB : Gaëlle Dordain gaelle.dordain@u-bourgogne.fr A l'UFC : Louisa Ghelab louisa.ghelab@univ-fcomte.fr A l'UTBM : Nathalie CORNU nathalie.cornu@utbm.fr A UBFC : rh@ubfc.fr